

**Décision n° 2009/10-03
relative à l'habilitation de
l'Ecole supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique d'Amiens
(ESIEE Amiens)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

A : Examen de l'habilitation arrivant à échéance en phase avec le calendrier national périodique E : Nouvelle voie d'accès à une formation habilitée

Vu la demande présentée par l'Ecole supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique d'Amiens (ESIEE Amiens) dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations ainsi que l'extension à l'apprentissage de la préparation du diplôme

Vu le rapport établi par Corinne CABASSUD - (rapporteuse principale), Jacques BERANGER -(membre de la CTI) et présenté lors de la séance plénière du 13/10/09

Le directeur, Roger CESCHI, entendu

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

L'ESIEE est une école consulaire de la CCI d'Amiens créée en 1992. Elle a été transformée en association loi 1901 à la demande de la CTI.

Initialement Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electrotechnique et Electronique d'Amiens, elle est devenue en 2008 Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electronique et Electrotechnique (ESIEE-Amiens).

Elle fonctionne en réseau avec l'ESIEE Paris et l'antenne ESIEE de Sophia Antipolis.

L'ESIEE d'Amiens forme actuellement en cinq ans des ingénieurs avec une habilitation à délivrer le titre d' « Ingénieur diplômé de l'ESIEE d'Amiens », en formation initiale sous statut étudiant.

Mis à part un pic à plus de 100 en 2007, l'école délivre environ 80-90 diplômés d'ingénieur par an. L'effectif des d'élèves-ingénieurs en 2008 est de 422.

1/ Formation

L'objectif général est de donner une formation généraliste en Génie électrique en se positionnant sur les besoins évolutifs à moyen et long terme des industriels et sociétés de service faisant appel à ces technologies.

La formation est basée

- sur un tronc commun de 3 ans destinés à donner des connaissances générales en électrotechnique, électronique, automatique et informatique, à développer des

compétences sur la conception et la modélisation de systèmes faisant appel aux courants forts et faibles, sur la gestion des aspects organisationnels, économiques, humains et techniques d'un projet en Génie électrique, sur la maîtrise d'outils de développement industriel, des capacités à mener une démarche qualité et à communiquer

- sur des majeures en 2 ans destinées à donner des compétences propres au premier métier visé.
- 3 majeures sont en place et une en projet par la voie de la formation par apprentissage.

Pour la demande nouvelle d'habilitation de l'ESIEE à délivrer le titre en formation initiale sous statut d'apprenti :

- la CTI a pris note de la qualité du projet, (et en particulier de la mise en place pour ce projet d'une démarche métier/compétences), du soutien des organisations professionnelles et de l'organisation prévue pour la formation (alternance et rôle de l'école).
- Elle s'inquiète de la chute prévisible du taux d'encadrement de l'école avec la mise en place de cette nouvelle formation.
- Elle note l'absence de l'engagement du Conseil régional sur ce projet précis.

2/ Évolution de l'école, suivi des recommandations

Les recommandations précédentes de la CTI ont été bien suivies notamment en ce qui concerne :

- La durée du face à face pédagogique
- Le renforcement du Conseil scientifique
- La stabilisation du flux d'étudiants

Il reste à conforter les actions engagées pour :

- Développer la recherche
- Stimuler l'esprit scientifique des élèves

3/ Synthèse de l'évaluation :

La CTI a noté les forces de l'école :

- La proximité et le soutien des collectivités territoriales
- Le soutien des fédérations industrielles et des entreprises
- La qualité des locaux et des équipements
- Le rôle de l'école comme acteur régional important pour le devenir des jeunes
- Le placement des étudiants
- La politique de soutien aux étudiants (programmes spécifiques adaptés aux hétérogénéités de formation des entrants, bourses)
- Le bon climat dans l'école
- La majeure sur électricité courants forts qui la différencie des autres écoles
- Le dynamisme de l'activité de transfert technologique
- La mise en place d'un système qualité et d'une démarche d'amélioration continue

La CTI a noté les points de vigilance :

- La limitation des flux entrants à 80 étudiants pour maintenir le niveau d'entrée souhaité
- Le poids des majeures qui peut conduire à une non-lisibilité du cœur commun de la formation et peut conduire à s'interroger sur le fait que des majeures deviennent des spécialités
- Le trop grand nombre des conventions internationales, difficiles à faire vivre
- La qualité des indicateurs qui sous-tendent la démarche d'amélioration continue

La CTI a noté les points faibles de la formation sous statut étudiant :

- Le taux d'encadrement faible ce qui nuit à la capacité des enseignants à s'investir en recherche
- Une certaine lourdeur des structures décisionnelles en regard des effectifs et l'absence de participation d'élus enseignants et étudiants aux conseils
- L'absence de référentiel métier et d'une réelle démarche compétences
- L'enseignement en SHES, hors langues vivantes, à renforcer dans l'ensemble du cursus (pas d'enseignement commun obligatoire en HQSE, innovation, développement durable, économie, responsabilités entreprise)
- Le taux d'échec en première année en augmentation
- Les activités de recherche insuffisantes en termes de capacité d'encadrement, de formation par la recherche et de dissémination scientifique

Par ailleurs, la CTI note les opportunités et risques qui s'offrent à l'école :

- La création de la plateforme CAMDENCE en 2012 avec le soutien de 8 chercheurs et de 12 personnels de Carbone Lorraine, elle pourra s'appuyer sur cette plate-forme pour développer des activités de recherche et de transfert technologique originales
- La possibilité d'un partenariat reconnu avec l'Université d'Amiens sur les volets recherche et enseignement, et pour le recrutement d'étudiants.
- Une certaine dispersion des activités, une perte de lisibilité des formations ingénieurs et la saturation du système si les missions de l'école continuent à augmenter et à se diversifier

En conséquence, la CTI **décide le renouvellement pour une durée de 6 ans** à compter de la rentrée 2010 de l'habilitation de l'Ecole supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique d'Amiens - (ESIEE Amiens), à délivrer le titre de :

- *Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique d'Amiens*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

La CTI **décide**, dans l'état actuel du dossier, **de ne pas étendre au statut d'apprenti** la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique d'Amiens*.

Pour l'école, la CTI recommande de :

- Clarifier le projet d'école et sa stratégie : mettre en cohérence projets (pédagogiques, international, transfert technologique) et moyens humains
- Mettre en place un référentiel métier et la démarche compétences
- Revoir l'organisation de la gouvernance et la structuration des programmes en diminuant le poids des majeures
- Introduire des représentants élus des enseignants et des étudiants dans les conseils (CA, CS)
- Maintenir la vigilance sur la qualité des recrutements
- Poursuivre les efforts en cours sur la mise en place de pédagogies inductives
- Augmenter la proportion de l'enseignement commun obligatoire en SHES hors langues vivantes et introduire l'enseignement de l'hygiène, qualité, sécurité et environnement (HQSE)
- Améliorer la capacité d'encadrement de la recherche et la dissémination scientifique

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué -sur demande de l'établissement à la CTI - au diplôme suivant :

- d'Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique d'Amiens.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 13 octobre 2009

Le président



Bernard REMAUD